

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 12 octobre 2015

Convocation du : 1^{er} octobre 2015

Objet : FINANCES

Fonctionnement Station de Céüze. Tarifs saison 2015/2016.

L'an deux mille quinze, le douze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Étaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, T. Gau, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, P. Schiazza, M. Chautant, F. Darini.

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga
Françoise Galmiche

Pouvoirs : Josette Revoux a donné pouvoir à Thierry Gau
Jean-François Contoz a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard, invite Mme Osinga, suppléante de Guy Jullien, maire de Manteyer, à présenter les éléments du dossier.

Mme Osinga expose la grille tarifaire proposée pour la saison prochaine laquelle a été révisée à la hausse : elle apporte des réponses aux interrogations émises par les délégués.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire à la majorité des voix modifie la grille tarifaire comme suit :

- accès gratuit aux enfants de moins de 5 ans,
- relèvement de l'âge pour le tarif vermeil, afin de le porter à 65 ans,
- les autres tarifs restent inchangés
- les tarifs J2 à J10 seront adoptés lors d'un prochain conseil car ils sont générés automatiquement par le logiciel de la caisse lorsque l'on introduit les tarifs « journée, matin, A.M et saison ».

et approuve les tarifs pour la saison 2015/2016 pour la station de Céüze selon la grille tarifaire ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151012-De84_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2015

Publication : 20/10/2015

Pour le Président
par délégation



